

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

**Procès-verbal** de la session extraordinaire du conseil municipal, tenue le 22 janvier 2018 à 20h00 à la salle du conseil située au 309, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

**Sont présents** : Messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

**Est également présente** : Madame Claudette Aubé, directrice générale.

**Est absente** : Madame Odile Blais

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE** : Monsieur le maire constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE EST APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2018-01-23: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1 : Ouverture de l'assemblée

2 : Adjudication du mandat « Étude géotechnique et caractérisation environnementale (phase I) pour la réfection de la 4e Avenue»

3: Période de questions

4 : Levée de la séance

**2018-01-24 : ADJUDICATION DU MANDAT « ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE (PHASE 1) POUR LA RÉFECTION DE LA 4E AVENUE»**

Considérant que 2 firmes ont été invitées pour réaliser l'étude géotechnique et caractérisation environnementale (phase I) pour la réfection de la 4e avenue;

Considérant que l'entreprise «Groupe ABS» n'a pas déposé de proposition conforme;

Considérant que Englobe a déposé une offre conforme et recommandée pour acceptation par WSP:

Par conséquent, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu:

-Que le mandat pour réaliser l'étude géotechnique et caractérisation environnementale (phase I) pour la réfection de la 4e avenue au montant de 24 506.92\$ soit confié à Englobe le tout conformément à la demande de propositions déposée par la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy le 9 janvier 2018 et l'offre reçue d'Englobe dont l'ouverture a eu lieu le 19 janvier 2018.

À l'unanimité.

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2018-01-25 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet, et résolu que la présente séance soit levée à 20h05.

À l'unanimité

---

Je, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal sauf pour la résolution 2018-01-24 pour laquelle il a exercé son droit de veto.

---

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 5 février 2018